



# Suivre et améliorer la qualité des eaux de baignade Kourou -2015-

## Introduction

Afin de garantir à tous une eau de baignade saine, l'Agence Régionale de Santé de Guyane réalise des prélèvements d'eau sur les sites de baignade afin d'en évaluer la qualité. La fréquence de ce travail dépend de la qualité des eaux: si les eaux sont dégradées, un suivi renforcé est nécessaire.

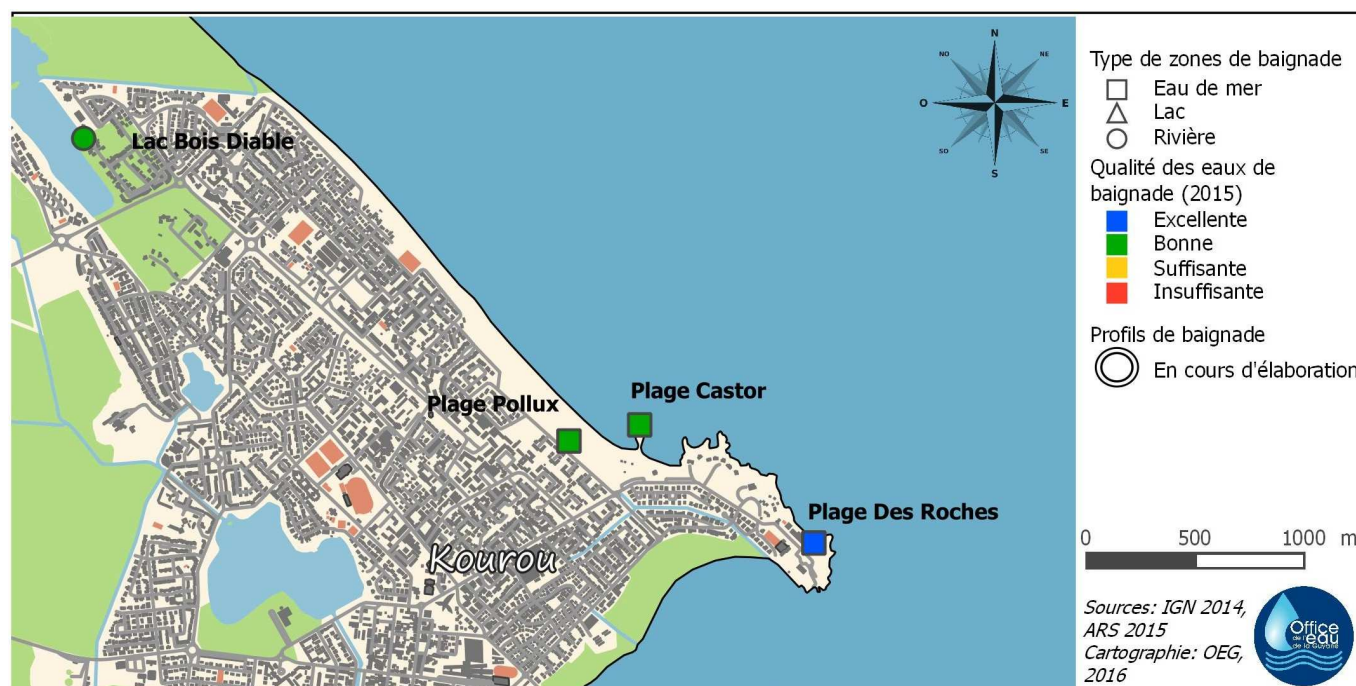
Afin de résorber les sources de pollution qui dégradent certains sites, les gestionnaires (maire ou personne privée) sont tenus de réaliser un "profil de baignade". Ce document identifie les sources de pollution et liste les actions à mener pour les limiter voire les supprimer.

Dans le cadre de sa mission de conseil et d'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, l'Office de l'Eau de Guyane travaille en tandem avec l'ARS et accompagne les responsables des sites de baignade dans leur démarche d'amélioration.

En s'appuyant sur les données de surveillance sanitaire de l'ARS, le présent document vous propose une synthèse des suivis réalisés sur la commune ainsi qu'une présentation des profils de baignade.

## Les sites de baignade de la commune de Kourou

4 zones de baignade ont été recensées sur la commune de Kourou.



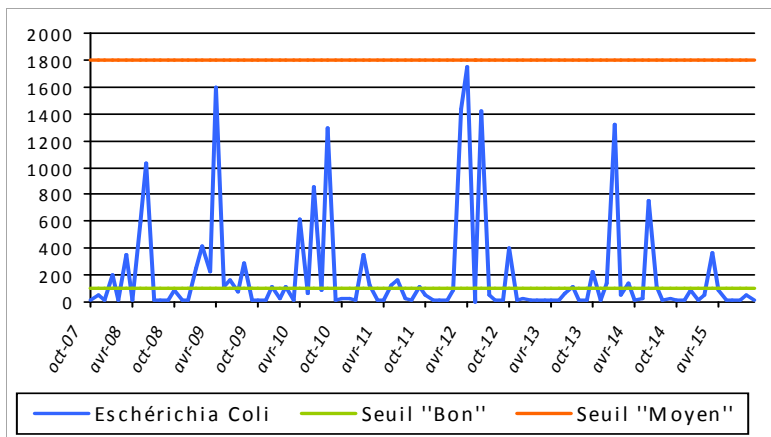
# La qualité des eaux de baignade de Kourou

(sur la base des données de contrôle sanitaire transmises par l'ARS)

## LAC BOIS DIABLE

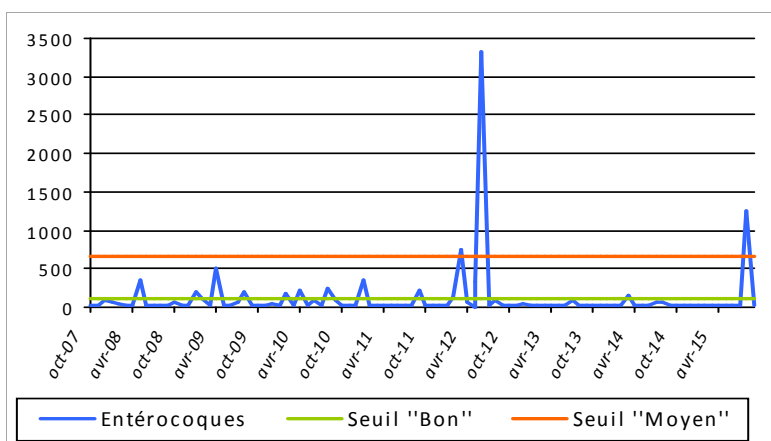
8 saisons "balnéaires" ont été couvertes par le contrôle sanitaire de l'ARS. 97 prélèvements ont été effectués.

### Qualité instantanée des prélèvements



Au regard du paramètre Eschérichia Coli,

- 1 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.
- 64,9 % des prélèvements sont de bonne qualité.
- 34 % des prélèvements sont de moyenne qualité.



Au regard des mesures d'entérocoques,

- 83,5 % des prélèvements sont de bonne qualité.
- 13,4 % des prélèvements sont de moyenne qualité.
- 3,1 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.

### Classement

L'article 5 de la directive « Baignade » demande que l'eau de baignade soit au moins de qualité suffisante. Sur le site LAC BOIS DIABLE (Lac (eau douce)), celle-ci est de qualité bonne (bonne au regard d'E. coli et bonne d'après les mesures d'entérocoques)

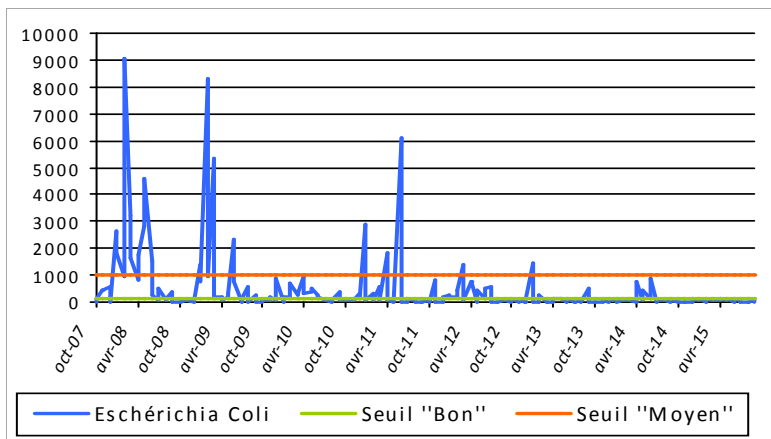
Classement 2006/7/CE	2011	2012	2013	2014	2015
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	bonne	bonne	bonne	bonne	bonne
Entérocoques (STR_MP)	bonne	suffisante	bonne	bonne	bonne

Sur les quatre périodes étudiées, l'eau est restée de bonne qualité pour le paramètre E.Coli. Bien que déclassée en 2012 au regard du paramètre Entérocoques, la qualité de l'eau est revenue à un "bon" niveau en 2013 et 2014.

## PLAGE CASTOR

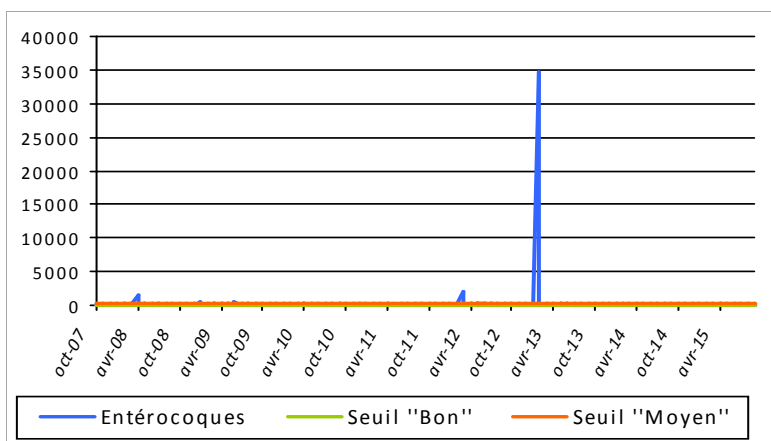
8 saisons "balnéaires" ont été couvertes par le contrôle sanitaire de l'ARS. 193 prélèvements ont été effectués.

### Qualité instantanée des prélèvements



Au regard du paramètre Eschérichia Coli,

- 1 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.
- 54,9 % des prélèvements sont de bonne qualité.
- 34,7 % des prélèvements sont de moyenne qualité.



Au regard des mesures d'entérocoques,

- 0,5 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.
- 82,9 % des prélèvements sont de bonne qualité.
- 14 % des prélèvements sont de moyenne qualité.
- 2,6 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.

La fréquence des prélèvements effectués est plus importante sur ce site de baignade car une fréquence bimensuelle est souhaitée pour les zones de baignade pouvant être affectées par des pollutions à court terme.

On note qu'un épisode de pollution importante a eu lieu en février 2013 (entérocoques).

### Classement

L'article 5 de la directive « Baignade » demande que l'eau de baignade soit au moins de qualité suffisante. Sur le site PLAGE CASTOR (Eau de mer), celle-ci est de qualité bonne (bonne au regard d'E. coli et excellente d'après les mesures d'entérocoques)

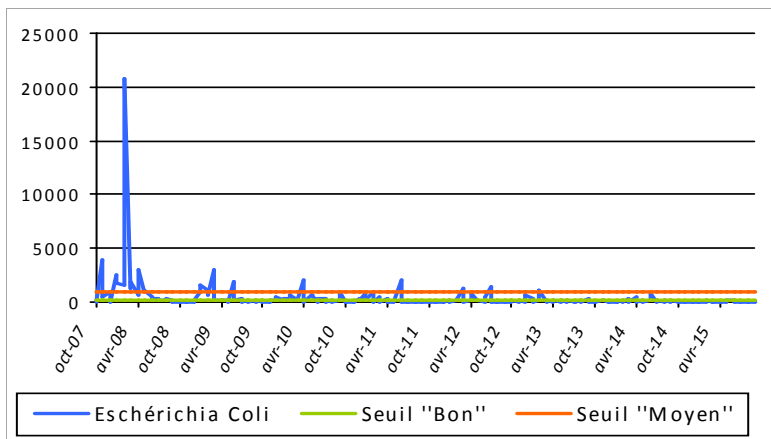
Classement 2006/7/CE	2011	2012	2013	2014	2015
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	insuffisante	insuffisante	suffisante	bonne	bonne
Entérocoques (STR_MP)	bonne	bonne	bonne	excellente	excellente

On peut noter une amélioration de la qualité de l'eau au regard du paramètre Entérocoques. Elle est classée "bonne" pour la première fois depuis le début des suivis.

## PLAGE LES ROCHES

8 saisons "balnéaires" ont été couvertes par le contrôle sanitaire de l'ARS. 192 prélèvements ont été effectués.

### Qualité instantanée des prélèvements

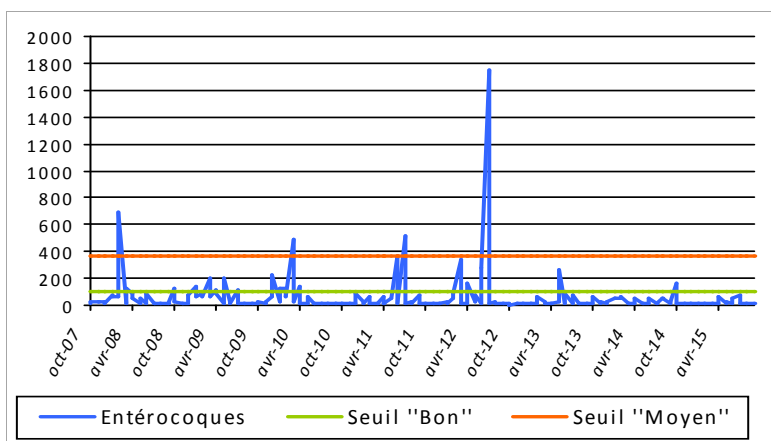


Au regard du paramètre Eschérichia Coli,

56,2 % des prélèvements sont de bonne qualité.

33,9 % des prélèvements sont de moyenne qualité.

9,9 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.



Au regard des mesures d'entérocoques,

89,1 % des prélèvements sont de bonne qualité.

8,9 % des prélèvements sont de moyenne qualité.

2,1 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.

La fréquence des prélèvements effectués est plus importante sur ce site de baignade car une fréquence bimensuelle est souhaitée pour les zones de baignade pouvant être affectées par des pollutions à court terme.

### Classement

L'article 5 de la directive « Baignade » demande que l'eau de baignade soit au moins de qualité suffisante. Sur le site PLAGE LES ROCHES (Eau de mer), celle-ci est de qualité excellente (excellente au regard d'E. coli et excellente d'après les mesures d'entérocoques)

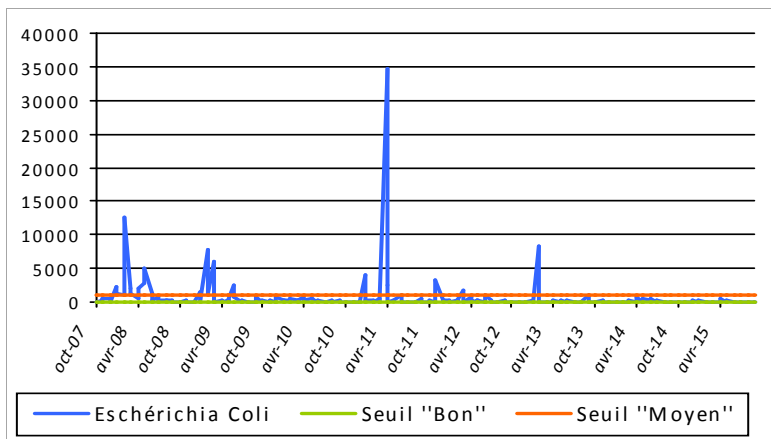
Classement 2006/7/CE	2011	2012	2013	2014	2015
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	insuffisante	suffisante	bonne	bonne	excellente
Entérocoques (STR_MP)	excellente	bonne	excellente	excellente	excellente

Le classement 2014 de l'eau de baignade de la plage des Roches montre une amélioration globale. Bien que déclassée en 2012 au regard du paramètre Entérocoques, la qualité de l'eau est revenue à un "bon" niveau en 2013 et 2014.

## PLAGE POLLUX

8 saisons "balnéaires" ont été couvertes par le contrôle sanitaire de l'ARS. 194 prélèvements ont été effectués.

### Qualité instantanée des prélèvements

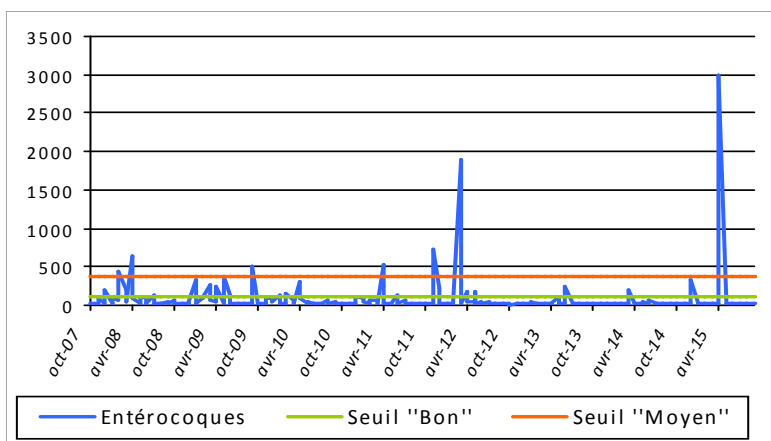


Au regard du paramètre Eschérichia Coli,

0,5 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.

49 % des prélèvements sont de bonne qualité.

40,2 % des prélèvements sont de moyenne qualité.



Au regard des mesures d'entérocoques,

85,1 % des prélèvements sont de bonne qualité.

11,3 % des prélèvements sont de moyenne qualité.

3,6 % des prélèvements sont de mauvaise qualité.

La fréquence des prélèvements effectués est plus importante sur ce site de baignade car une fréquence bimensuelle est souhaitée pour les zones de baignade pouvant être affectées par des pollutions à court terme.

Les graphiques ci-contre montrent des pollutions épisodiques, notamment en mai 2011 (E. Coli) et en février 2012 (entérocoques).

### Classement

L'article 5 de la directive « Baignade » demande que l'eau de baignade soit au moins de qualité suffisante. Sur le site PLAGE POLLUX (Eau de mer), celle-ci est de qualité bonne (bonne au regard d'E. coli et excellente d'après les mesures d'entérocoques)

Classement 2006/7/CE	2011	2012	2013	2014	2015
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	insuffisante	insuffisante	suffisante	suffisante	bonne
Entérocoques (STR_MP)	bonne	bonne	excellente	excellente	excellente

On observe une amélioration de la mesure Entérocoques sur les deux derniers classements.

## Qu'est-ce qu'un profil de baignade?

*En application des dispositions de la directive 2006/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 février 2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade (abrogeant la directive 76/160/CEE) et de ses textes de transposition, le profil de chaque eau de baignade doit être établi pour la première fois avant le 1er décembre 2010. Les articles L.1332-3 et D.1332-20 du code de la santé publique ont confié la charge d'établir ces profils aux personnes responsables d'eaux de baignade, qu'elles soient publiques ou privées.*

Le profil consiste à identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs et à définir, dans le cas où un risque de pollution est identifié, les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection de la population et des actions visant à supprimer ces sources de pollution.

Ainsi, le profil des eaux de baignade est un outil essentiel qui doit permettre de prévenir les risques sanitaires et d'améliorer la qualité des eaux de baignade, afin qu'en 2015 toutes les eaux de baignade soient classées au moins en « qualité suffisante » au sens de la directive 2006/7/CE (cf. encadré "Eclairages sur l'évaluation de la qualité des eaux de baignade").



Profil de type 1	Profil de type 2	Profil de type 3
Risque de pollution de l'eau de baignade non avéré	Risque de contamination avéré et causes connues	Risque de contamination avéré et causes insuffisamment connues
L'eau de baignade est de qualité « suffisante », « bonne » ou « excellente »*.	L'eau de baignade est de qualité « insuffisante »*. L'identification et l'évaluation des sources de pollution est simple ou les causes de contamination et leurs impacts sont connus.	L'eau de baignade est de qualité « insuffisante »*. L'identification et l'évaluation des sources de contamination est complexe ou les causes de contamination et leurs impacts sont insuffisamment connus.
* au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).		

La réglementation n'impose pas à la commune ou la personne privée responsable de l'eau de baignade de recourir à un bureau d'étude externe. Dans le cadre de ses missions, l'Office de l'Eau de Guyane se propose de l'accompagner dans sa démarche:

- par un accompagnement financier par l'intermédiaire de l'axe 3 de son programme pluriannuel d'intervention 2014-2020
- par un accompagnement technique en étant associé à l'élaboration du cahier des charges et au suivi de l'étude dont la commune est responsable.

## Eclairages sur l'évaluation de la qualité des eaux de baignade

Selon la directive "Baignade" 2006/7/CE du 15 février 2006 concernant la qualité des eaux de baignade

### Qualification des résultats d'analyses en cours de saison

La qualité microbienne instantanée d'un prélèvement sera qualifiée de "bon", "moyen" ou "mauvais" selon la modalités suivantes:

Eau douce	Bon	Moyen	Mauvais
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	$\leq 100$	$100 < \text{UFC} \leq 1800$	$> 1800$
Entérocoques (STR_MP)	$\leq 100$	$100 < \text{UFC} \leq 660$	$> 660$

Eau de mer	Bon	Moyen	Mauvais
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	$\leq 100$	$100 < \text{UFC} \leq 1000$	$> 1000$
Entérocoques (STR_MP)	$\leq 100$	$100 < \text{UFC} \leq 370$	$> 370$

### Limites de qualité pour le classement des eaux de baignade

En Guyane, la saison balnéaire, correspondant à une année de suivi, s'étend du 1er octobre au 30 septembre. Selon l'arrêté du 22 septembre 2008 relatif à la fréquence d'échantillonnage et aux modalités d'évaluation de la qualité et du classement des eaux de baignade, le classement des eaux de baignade est évalué sur 4 années de suivi et sera qualifié de "excellente", "bonne", "suffisante" ou "insuffisante" selon les modalités suivantes:

Eau douce	Excellente (*)	Bonne (*)	Suffisante (**)	Insuffisante (**)
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	$\leq 500$	$500 < (*) \leq 1000$	$\leq 900$	$> 900$
Entérocoques (STR_MP)	$\leq 200$	$200 < (*) \leq 400$	$\leq 330$	$> 330$

Eau de mer	Excellente (*)	Bonne (*)	Suffisante (**)	Insuffisante (**)
Eschérichia Coli (ECOL_MP)	$\leq 250$	$250 < (*) \leq 500$	$\leq 500$	$> 500$
Entérocoques (STR_MP)	$\leq 100$	$100 < (*) \leq 200$	$\leq 185$	$> 185$

(\*) : Evaluation au 95° percentile      (\*\*): Evaluation au 90° percentile



Données sources: Agence Régionale de Santé de Guyane, 2015.  
 Mise en forme et diffusion: Office de l'Eau de Guyane, janv. 2016